

**OBJET ORGANISATION DU SERVICE DES MEDIABUS
DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Par Délibération n° 14/6-04 du 27 septembre 2014, le conseil municipal s'est prononcé sur l'acquisition de deux médiabus identiques. Le médiabus est un véhicule aménagé pour servir de bibliothèque dont il reprend l'essentiel des fonctions.

Ces bibliothèques mobiles viennent compléter l'offre culturelle de la Ville en permettant une desserte de proximité des quartiers qui restent éloignés des centres habituels de lecture, principalement la zone des hauts.

Le réseau de lecture publique couvre désormais la quasi-totalité du territoire dionysien (dans l'attente d'une bibliothèque en centre-ville) comprenant au total 11 structures de plusieurs niveaux : une médiathèque centrale, 7 bibliothèques de secteur (BIAL et BIAP CINOR comprises), 2 médiabus, 1 point café / presse en centre-ville.

Le marché d'acquisition des deux médiabus a été attribué à la société BREVET SAS pour un montant de 268.200 euros HT. A cela s'ajoutent les équipements embarqués (collections de documents multi supports, jeux, matériel informatique, cinéma,...) pour un montant de 55.299,54 euros HT.

L'Etat - DACOI a participé à hauteur de 40% des dépenses d'investissement. La CINOR a également été sollicitée au titre de sa compétence investissement pour le matériel informatique embarqué.

Les deux médiabus seront opérationnels d'ici mai 2016.

Il convient donc d'en organiser le service.

Le rapport joint en annexe décrit le contenu du service, l'organisation du temps de travail des agents et les règles applicables aux usagers.

Les instances paritaires ont été consultées pour avis : le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le 26 février 2016, et le Comité Technique le 29 février 2016.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

 Maire,
Gilbert ANNETTE

**OBJET ORGANISATION DU SERVICE DES MEDIABUS
DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis requis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le 26 février 2016, et du Comité Technique le 29 février 2016 ;

Sur le RAPPORT N° 16/2-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/Jeunesse/Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve de Monsieur René-Paul VICTORIA en AG-EM ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Adopte l'ensemble des aspects touchant à l'organisation et au fonctionnement du service des médiabus présentés en annexe du rapport.

ARTICLE 2 Adopte le mode spécifique d'organisation du temps de travail des agents.

Sur l'avis des commissions susvisées, une évaluation des règles touchant à l'organisation et à la durée du temps de travail des agents sera réalisée après six mois d'exploitation, s'agissant de la mise en place d'un nouveau service de proximité.

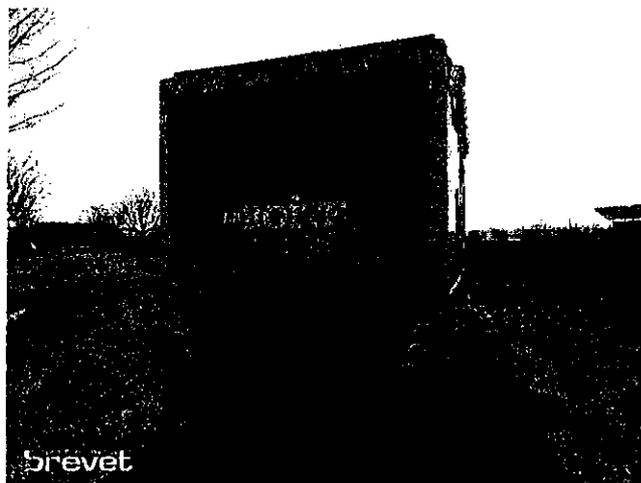
ARTICLE 3 Adopte les règles de service applicables aux usagers. Se prononce sur la gratuité de l'inscription pour les prêts de documents. Laisse au service le soin de fixer les quotas de prêts des documents.



Le Maire,

Gilbert ANNETTE

Organisation du service des médiabus du Réseau de la lecture publique de la Ville de Saint-Denis/ ANNEXE



TSVP
Concept de
la
décoration
extérieure



CONCEP

T DE LA DECORATION EXTERIEURE élaboré par TBWAIGLOBE, Agence Conseil en communication globale, titulaire du marché DECORATION DE DEUX MEDIABUS.

Organisation du service des médiabus du Réseau de la lecture publique de la Ville de Saint-Denis/ ANNEXE

(Extraits du mémoire technique fourni par TBWA\GLOBE)

Nous avons voulu donner aux médiabus un nom plus personnel, plus local : « **La Boîte Kiltir** ». L'intervention artistique sur « La Boîte Kiltir » s'inspire de l'iconographie et de l'imaginaire du marchand de glace.

Le choix du « camion de glacier » comme médiabus, est d'appeler à l'imaginaire et aux plaisirs de l'enfance, et à la découverte de nouvelles saveurs. Le marchand de glace symbolise la consommation de proximité, le marchand se rendant jusque chez les gens. Dans le cas de « La Boîte Kiltir », il permet d'associer le plaisir enfantin de la glace aux plaisirs de la lecture, du film ou de la musique.

La dimension commerciale du marchand de glace se transforme ici en gratuité/accessibilité de services culturels.

Le marchand de glace est un espace transitoire de convivialité. Le temps du passage du marchand, parents et enfants voisins, se rencontrent dans l'espace public. C'est une bulle culturelle temporaire qui peut se créer autour de « La Boîte Kiltir ».



DGADH / Direction du Développement de la Culture
Réseau de Lecture Publique
Philippe MARTIN / Directeur du réseau de lecture publique
Jennifer QUIJADA / Coordinatrice des médiabus

**ORGANISATION DU SERVICE DES MEDIABUS DU
RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

I / Description du médiabus (des photos des véhicules décorés seront produites)

1. Définition

La Ville de Saint-Denis a fait l'acquisition de deux médiabus pour desservir les hauts de la commune. Le médiabus est un véhicule aménagé pour servir de bibliothèque mobile dont il reprend l'essentiel des fonctions.

2. Aspects techniques

Principales caractéristiques de confort et fonctionnalités du véhicule au travail :

- véhicule Renault master turbo compresseur 150 cv 3,5T / boîte automatique / grand confort / climatisation réversible / boîte réfrigérée / signal et caméra de recul
- 2 places en cabine / siège conducteur pivotant à 180° pour un usage de banque de prêt
- Cellule de 4200 mm avec capacité de recevoir 10 personnes en simultané
- rampe d'accès personnes à mobilité réduite
- autonomie de fonctionnement durant 6 heures par énergie solaire (sites non desservis en électricité). Rallonge de 50 mètres pour raccordement au réseau électrique
- store à l'extérieur pour les activités hors médiabus

3. Equipements embarqués

- 2500 documents multi supports (livres, CD, DVD, revues et magazines)
- 40 jeux
- 7 postes informatiques portables
- matériel audio-visuel (écran plat / hi-fi / lecteur bluray ...)
- matériel extérieur (tables et chaises pliantes)

La modularité des rangements permet d'équiper la cellule selon le besoin de la prestation.

II / Formes multiples du service

La charge de l'offre de service public sera progressive de manière à confirmer les besoins et à adapter l'organisation du service à la réalité du terrain. Priorité est donnée au début à la fonction de prêts de documents et au travail partenarial avec les écoles.

1. Mission principale de prêt de documents / animations culturelles

Le rôle du médiabus est avant tout d'apporter et de favoriser l'accès des populations à la culture et au savoir. A la différence des bibliothèques où les usagers se déplacent, le médiabus va à la rencontre des habitants du quartier à travers des bibliothèques de rue, à des points d'étapes définis sur le terrain (concentration d'immeubles...).

Des animations culturelles en lien avec la lecture publique sont également proposées sur le circuit du médiabus: contes, ateliers créatifs, ludothèque...

2. Partenariat institutionnel avec les écoles

Les écoles n'entrant pas dans le périmètre d'influence directe d'une bibliothèque de quartier sont désormais desservies par le médiabus. Le partenariat consiste en un temps d'arrêt à l'école pour des applicatifs pédagogiques, des activités manuelles, et d'ouverture à la lecture par des prêts en sortie d'école impliquant école, parents et enfants. Il s'agit là d'une attente forte des écoles préalablement consultées sur le programme d'intervention.

3. Partenariat social avec des associations représentatives

Sur chaque secteur, une ou plusieurs associations représentatives d'une catégorie de la population sont ciblées (club 3^{ème} âge, lutte contre l'illettrisme...). Le médiabus apporte un service social spécifique : port d'une malle aux livres, ateliers numériques, aide aux formalités administratives (télé déclaration de l'impôt sur le revenu...).

4. Présence sur des lieux d'activités en développement

Certains quartiers développent des lieux d'activité économique, culturels... La présence du médiabus peut être un facteur complémentaire aidant à l'attractivité de la population pour une fréquentation combinée de ces espaces. Exemple de l'ancienne « Léproserie de Saint-Bernard », du centre de village « Au cœur des bambous » à Saint-François, de la « Maison Roger » au Brulé.

5. Association aux grands événements culturels

Le programme d'intervention des médiabus prévoit également la possibilité d'associer les médiabus lors de grands événements culturels sur des actions prédéterminées (marché de nuit, fête de quartier...). Cette association prend la forme sous l'égide de la DDC, soit d'une participation directe du réseau de lecture publique, soit d'une contribution à la logistique de l'évènement.

III / Organisation des circuits de desserte

1. Base logistique des véhicules

Les deux médiabus sont remisés dans le garage de la médiathèque François MITTERRAND à la fois pour des commodités d'organisation du service (management des équipes, sécurisation des véhicules et contenus, salles techniques associées, chargement et déchargement des documents...) et de mutualisation des moyens (accès aux fonds généraux de la médiathèque, appui interne des services...).

2. Répartition des zones de desserte

Les zones desservies couvrent un large territoire géographique de la zone des hauts de la commune. Deux grandes zones correspondant chacune aux circuits d'un médiabus ont été déterminées après une enquête de terrain associant les acteurs de proximité concernés et en premier lieu les mairies annexes et les centres municipaux.

Les circuits partent tous de la base logistique de la médiathèque centrale.

Zone 1 / médiabus 1 : Montagne 8ème, Montagne 16ème, Petite île, Grande chaloupe, Brulé.

Zone 2 / médiabus 2 : Saint-François, Montgaillard, Hauts de Moufia, Bois-de-nèfles, Primat, Hauts de la Bretagne

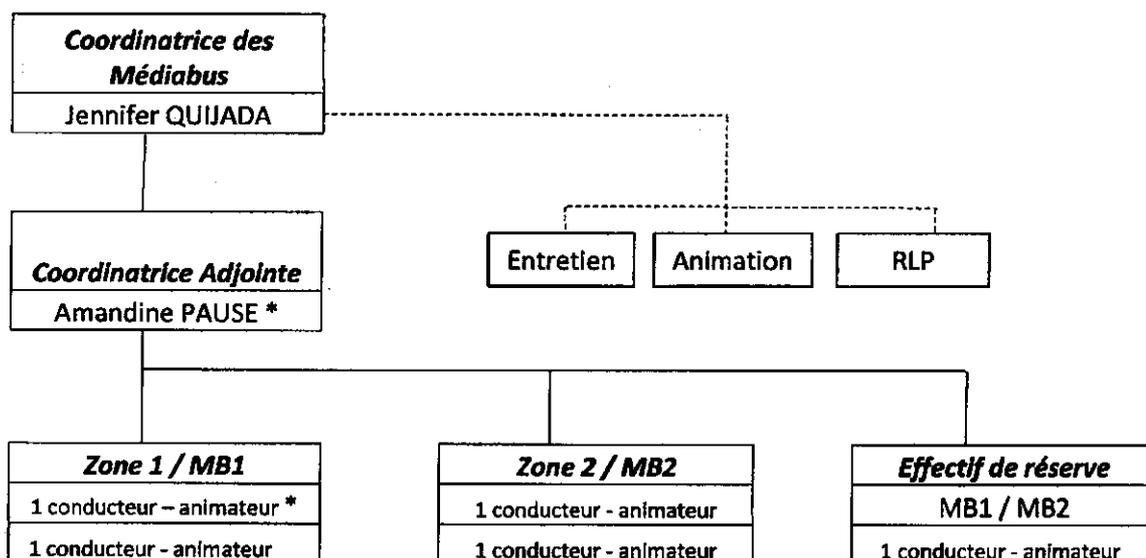
La desserte de chaque secteur met en pratique les grands axes du service développés au II ci-dessus. Le programme détaillé lui-même (lieux, dates et horaires) pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'usage.

3. Exemple d'une tournée de secteur ; zone 1 / médiabus 1

Stations de prêt	Ecoles	Associations partenaires	Lieux d'activité	Evènements (exemples à valider par la DDC)
Sortie des écoles (parking maternelle et primaire Ruisseau Blanc) – Montagne	Ecole Maternelle Ruisseau Blanc (157 élèves)	Association ADM Club de 3 ^{ème} âge « Les loisirs » - dépôt de livres, dvd.	Ancienne Léproserie St Bernard	Trail du Colorado - Zone de loisirs du Colorado (juin /juillet)
Plateau noir - Skate Park de la Montagne	Ecole Primaire Ruisseau Blanc (272 élèves)			Fête de La Montagne (septembre)
Parking Eglise de St Bernard	Ecole Maternelle St Bernard (89 élèves)			Journées du Patrimoine à la Léproserie (17 et 18 septembre 2016)
Chemin Commins/ Moulin Kader/ Bois de Cannelle	Ecole Primaire St Bernard (172 élèves)			Arrivée du Grand Raid - Stade de La Redoute (fin octobre)
Lotissement Les Poinsettias	Ecole des Affouches (69 élèves)			Fêtes de Canton
Lotissement Terre de Mire				Kabar dann kartié au Brulé et à la Montagne (décembre)
CHD Félix GUYON (service malades)	CHU Félix GUYON « Ecole à l'hôpital »			Marmite Zistor (délocalisations prévues à la Maison Roger et à la Léproserie,...)
Place des Azalées- Le Brûlé	Ecole Maternelle et Elémentaire du Brûlé (100 élèves)	Association « La Roche Ecrite »		Fête des Azalées (début septembre -1 fois tous les 3 ans)
Maison Roger - Le Brûlé				
Zone de loisirs du Brûlé PK 8-9				
Gare de la Grande Chaloupe		A.S.C. Grande Chaloupe		
Parking de l'Eglise de la Délivrance – La Petite Ile	Ecole maternelle de la Petite Ile (80 élèves)	4 ^e RSMA – dépôt de livres pour les stagiaires en formation et insertion professionnelle		Fét dan fon la rivière (fin novembre)
Petite Ile – Parking local RHI- Rue Ruisseau des Noirs				

IV / Organisation du travail

1. Organigramme du service des médiabus : 2 cadres B, 4 catégories C



— Lien hiérarchique

- - - - - Lien fonctionnel

* Double fonction

2. Fiche de poste de : « conducteur - animateur de médiabus » (annexe)

3. Constitution des équipages des médiabus

- l'équipage de bibliothécaires : est composé de cinq « conducteur-animateur de médiabus ».

Deux agents sont affectés par véhicule (en conformité avec la norme technique de transport de personnes). L'actuel service mobile de lecture publique du secteur de la Montagne sera versé au médiabus.

Un autre agent assure la couverture de poste pour assurer la continuité du service public pour les cas d'absence, du fait de congés notamment, et pour aider aux tâches de chargement, déchargement...

- l'équipage d'animateurs spécialisés : est associé dans le cas d'animations spécifiques à l'exemple des ateliers numériques faisant intervenir un animateur multimédia de la médiathèque centrale ou d'une bibliothèque de quartier. Opération facilitée par le caractère modulable de l'intérieur de la cellule du médiabus.
- l'équipage de collaborateurs (principalement les agents de la direction de la culture) : se voit confier la charge du (des) médiabus dans des conditions de planification et de responsabilisation dans l'utilisation de l'équipement pour les grandes manifestations culturelles.

4. Formation à la conduite du véhicule

La formation consiste ici dans la conduite du véhicule compte tenu de son gabarit et au maniement de ses différents équipements. Elle est prévue au marché d'acquisition des médiabus et sera dispensée localement.

5. Horaires de travail des agents

Régime hebdomadaire des 35 heures. A l'intérieur de cette borne, les horaires de travail hebdomadaire peuvent varier selon le jour de programmation des interventions (exemple d'un horaire plus long les mercredis en fonction de la présence d'un public spécifique). Un planning semestriel est établi. La planification des interventions peut contenir le samedi.

Le temps de travail contient les tâches de chargement et de déchargement, d'entretien minimum du véhicule (niveaux, propreté de l'habitacle) ainsi que les délais de route. La pause méridienne de ¼ d'heures pour le repas est comprise dans le temps de travail de la journée, l'agent restant à disposition de l'employeur.

A noter :

- Le service devrait connaître une baisse d'activité en période scolaire mise à profit d'autres interventions ponctuelles avec une offre réduite (centres aérés par exemple)
- Les périodes de congés des agents seront prises prioritairement pendant les vacances scolaires et par alternat au sein d'un même équipage de médiabus pour assurer une couverture optimale du service. Ces congés feront l'objet d'une planification dans ce sens au regard du planning des interventions.

6. Régime indemnitaire de conducteur-animateur

Il concerne les cinq postes de conducteur – animateur.

Il a fait l'objet d'une demande d'étude spécifique auprès de la DRH compte tenu des sujétions particulières du poste décrites dans la fiche de poste impliquant une mission de terrain et d'assurer des tâches multiples.

V / Règlement intérieur

1. Gratuité de l'inscription

Les médiabus agissant dans les écarts à l'exemple des bibliothèques de quartier, l'inscription aux prêts est gratuite.

2. Horaires du service public

Le temps de service public est variable et dépend de la prestation définie pour chaque station du médiabus.

3. Autres règles applicables aux usagers du service

- le quota de prêt est déterminé en interne par le service de lecture publique en fonction de la disponibilité des collections.
- les jeux peuvent faire l'objet de prêt selon l'usage.

- la durée de prêt est d'un mois renouvelable en raison du passage par alternat du médiabus (au mieux tous les 15 jours).
- l'emprunteur peut demander la réservation d'un document de tout le réseau de lecture publique qui lui sera fourni au prochain passage du médiabus (en cas de disponibilité du document et selon un mode de réservation à déterminer en interne).
- les pénalités administratives (suspension de prêts) et la procédure de remboursement des documents non restitués ou abimés sont celles du règlement intérieur de la médiathèque centrale et des bibliothèques de quartier prévues dans la délibération du conseil municipal n° 14/6-02 du 27 septembre 2014.
- Une charte d'utilisation d'Internet sera établie.
- le règlement intérieur est consultable dans le médiabus.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 19 mars 2016
et annexé à la Délibération n° 16/2-06

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



FICHE DE POSTE

Réf. : Conducteur - Animateur
de médiabus

Version : 01 - 2016

Intitulé du poste :

CONDUCTEUR - ANIMATEUR DE MEDIABUS

Présentation du service
Missions principales de la
direction :

Le Réseau de lecture publique de la Ville de Saint-Denis dispose d'une médiathèque centrale et de cinq bibliothèques de quartier. **Deux médiabus** complètent ce dispositif territorial pour assurer un service de proximité à vocation de bibliothèque mobile et d'animations culturelles auprès des populations des secteurs hauts de la commune.

Finalité et/ou missions du
poste
Sa raison d'être - sa
contribution au service

- Porter la lecture publique auprès des populations éloignées géographiquement des bibliothèques du réseau.
- Assurer des tâches de bibliothéconomie.
- Participer à l'animation culturelle du secteur desservi.
- Développer différentes actions partenariales en lien avec les missions du service.

Composition du service
positionnement de l'agent
dans l'organigramme du
service.

- Service et base logistique des véhicules situés à la Médiathèque centrale François MITTERRAND.
- Service composé d'une Coordinatrice des médiabus, d'une Coordinatrice adjointe et d'un équipage de cinq **Chauffeur - Animateur de médiabus** (deux par véhicule dont la coordinatrice adjointe et un en effectif de réserve).

Activités principales

- Conduire le médiabus 1 ou le médiabus 2 selon la zone de desserte.
- Charger et décharger le véhicule en fonction de la programmation des activités du médiabus.
- Mise sous tension et fonctionnement des différents équipements électriques du médiabus (ordinateurs, tv, lecteur DVD...).
- Assurer des tâches polyvalentes de bibliothéconomie : inscriptions des lecteurs, consultation ou prêt de documents tous supports (livres, CD, DVD, périodiques), consultation simple d'Internet.
- Participer à l'animation culturelle : activités manuelles, ludothèque, projection de films...
- Assurer la surveillance des documents et veiller à leur restitution.
- Intervenir dans les actions partenariales selon le niveau défini.
- Participer à la diffusion de l'information (sono, distribution de flyers...)

Activités secondaires

- Opérations de préparation et de manutention / chargement et déchargement des matériels et collections nécessaires aux activités du médiabus.
- Remisage du véhicule et opérations liées.
- Propreté minimale de l'espace d'accueil et de travail.

Savoirs généraux et savoirs socioprofessionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances en bibliothéconomie : classement des fonds, usage du logiciel informatique de prêt, usage du portail documentaire. • Aptitudes aux activités manuelles. • Médiation envers le public.
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> • Sens du service public. • Qualités relationnelles. • Rigueur dans la gestion et la surveillance des fonds. • Travail en équipe.

Diplôme éventuel requis et/ou expérience acquise dans le domaine d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances de base en bibliothéconomie ou intérêt pour la lecture et connaissance de l'outil informatique (formations prévues à la médiathèque). • Etre titulaire du permis B (une formation spécifique à la conduite est prévue pour la prise en main du véhicule : gabarit et fonctionnement des équipements embarqués).
---	--

Cadre statutaire	Filière culturelle /Cadre d'emplois d'Adjoint du Patrimoine (catégorie C)
------------------	---

Modalités d'exercice Conditions de travail particulières Principales difficultés liées au poste	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du temps de travail : régime hebdomadaire des 35 heures. Horaire fluctuant selon les jours de programmation des activités samedi compris. Congés en binôme. • Disponibilité lors de programmations exceptionnelles (en soirée et week-end). • Polyvalence dans la formation des équipages. • Ponctualité.
---	---

Signature de l'agent
« Lu et accepté »

Signature de la Coordinatrice
Des médiabus

Signature du Directeur du RLP

Date :

Date :

Date :